

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	14.02.2023	D819	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) AMENAGEMENT DE LA ZONE DU PLANCAÏON TRANCHE 2
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	14 FEVRIER 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	14 FEVRIER 2023

L'aménagement de la zone du Plancaïon à Flers s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'une ancienne friche industrielle déjà artificialisée d'une superficie de 15 hectares, gage d'une gestion économe du foncier.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'une démarche intégrée avec la Région, l'EPFN et l'Etat avec pour vocation de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers et du quartier de la gare avec le développement d'activités commerciales, tertiaires et de logements.

La programmation est déclinée en 3 tranches principales afin de garantir la faisabilité financière du projet et coordonner l'ensemble des travaux devant être réalisés.

La seconde tranche de travaux (2023), objet de la demande, consiste :

- à terminer la réhabilitation et le renouvellement de l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur la rue Durmeyer
- à aménager et requalifier des espaces publics (voirie, éclairage public, réseaux divers, espaces verts) sur les rues du Parc et de la Fonderie.

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R), selon le plan de financement suivant :

1.2.1 Aménagement de la zone du Plancaïon		
	Montant HT	Montant TTC
Aménagement de la zone du Plancaïon - Tranche 2 Réhabilitation des réseaux, aménagement et requalification des espaces publics	1 264 540,00 €	1 517 448,00 €
Plan de financement		
Etat - DETR	40%	505 816,00 €
FEDER	40%	505 816,00 €
Autofinancement		505 816,00 €
TOTAL		1 517 448,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2 - SOLLICITE** le FEDER au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3 - APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4 - PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230214-D819-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023